

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.003

L'An deux Mille Quinze, le 22 janvier, à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 janvier 2015

DATE D’AFFICHAGE

Le 16 janvier 2015

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, Mme Eva ROY, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. Philippe CAU représenté par Mme Eva ROY
Mme Marie-Noëlle PELTIER représentée par M. Didier QUENTIN
M. Gérard FILOCHE représenté par Mme Marie-José DAUZIDOU
Mme Marie-José DOUMECQ représentée par M. Patrick MARENGO
Mme Nancy LEFEBVRE représentée par Mme D. BARRAUD DUCHÉRON
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Gilbert LOUX

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Mme Dominique PARSIGNEAU a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME (O.M.T) ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)

RAPPORTEUR : M. Patrick MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

Dans l'attente des subventions définitives de 2015, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- Ø OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME (O.M.T) + 350 000,00 €
- Ø CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE + 200 000,00 €
(C.C.A.S.)

Ces subventions seront déduites du montant attribué lors du vote du Budget Primitif 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer, dans l'attente des subventions définitives pour l'année 2015, les subventions suivantes :

Article 65737 – Fonction 950

- OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME (O.M.T.) + 350 000,00 €

Article 657362 – Fonction 520

- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE + 200 000,00 €
(C.C.A.S)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 janvier 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO